

COMITE SYNDICAL

JEUDI 04 JUIN 2026

18H30

PROCES-VERBAL

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAOVOIE

Accélérateur de valorisation !

Les membres du Comité syndical, élus par les assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) membres du Syndicat, se sont réunis au siège du SIVALOR à Valserhône le 04 juin 2026 à 18h45, sur convocation qui leur a été adressée par le Président sortant, Monsieur Serge RONZON, en date du 29 mai 2026.

Membres présents :

Mesdames V. BAUD, V. DEDOUX, D. BEY, R. DULLAART, A. FELLER (suppléante de N. ORSIER), C. ILMAN, P. PLAGNAT-CANTOREGGI, S. REBOUL SALZE, I. ROSSAT-MIGNOD.
Messieurs P. ANTOINE, R. ARNOULD, H. BOSSON, F. CAMPAGNE, O. CARRILLAT, J-P. COMMUNAL (suppléant de L. PERREAL), M. CHANEL, J-M. CHEVALLEY, A. CHUARD, F. COLLIN, L. COMTET, C. CROS, D. DOLDO, T. DRUET, F. GUIBERTI, P. LEVRIER, D. LIMAL, A. MAGNIN, L. MIVELLE, J. PRUDHOMME, P-A. REY, S. ROUAULT, P. SAUVAGET, J-L. SOULAT, G. SUSINI, L. TROTTET, D. TURC, D. VESIN (suppléant de J. GAUTIER).

Membres ayant donné procuration :

M. D. VAILLOUD à M. T. DRUET
M. A. BLOUIN à MME. P. PLAGNAT- CANTOREGGI
MME. C. BILLOT à M. L. MIVELLE
M. A. BRANTUS à M. P-A. REY
M. S. JOURNAL à MME. C. ILMAN
M. G. CANICATTI à M. C. CROS
MME. LEVRAT à M. L. COMTET

Membres excusés : -

Membres absents : -

Monsieur Serge RONZON, président sortant prononce un mot d'accueil à la tribune :

« Mesdames, Messieurs, Mes chères collègues, soyez les bienvenus au SIVALOR, notamment pour tous les nouveaux délégués qui sont nombreux et nombreuses. Vous allez découvrir, pour certains, l'amphithéâtre ce soir et vous allez découvrir au fil de ce mandat le SIVALOR et son fonctionnement.

Vous avez fait le bon choix car on ne s'ennuie pas. On travaille sur des sujets qui sont très importants, comprenant l'environnement, la gestion des déchets, le recyclage, la transition énergétique. Bravo d'être venus aussi nombreux pour cette installation. Je vois aussi des délégués qui étaient présents sur le mandat qui s'achève, et qui repartent pour un tour. Encore quelques anciens qui pourront servir un petit peu d'appui pour tous les nouveaux venus.

J'en profite pour justement remercier tous les élus du mandat précédent, qui m'ont fait confiance, qui ont travaillé avec moi, avec l'assiduité nécessaire pour faire avancer les projets. Un grand merci. Merci également à tous les agents du SIVALOR que ce soit le comité de direction et une mention particulière pour notre DGS, Aglaë PETIT, qui tout au long du mandat a su orchestrer et mettre en œuvre toutes les décisions politiques prises par le bureau exécutif.

Ce mandat a été riche. Comme projets réalisés, on peut citer le traitement de fumée, le remplacement total du traitement des fumées des deux lignes d'incinération de l'UVE en 2021, qui fait de notre usine aujourd'hui, l'une des plus propres d'Europe. Une vraie satisfaction pour notre syndicat.

On peut citer également le réseau de chaleur en plein travaux et qui se déroule actuellement sur la ville de Valserhône et dans l'UVE, avec une mise en service qui se fera en novembre de cette année.

Également, je citerai l'extension des consignes de tri en 2023 qui contraint le SIVALOR, même si c'était prévu, à porter un groupement de commandes avec l'ensemble des EPCI de la Haute Savoie pour arriver à attribuer un marché à la société EXCOFFIER RECYCLAGE pour la construction du centre de tri en 2023 qui a brûlé fin 2023. Le SIVALOR a porté les négociations à la suite de ce tragique incendie pour justement arriver à trouver des avenants nécessaires pour reconstruire celui-ci.

Le contentieux avec l'entreprise HZI, désormais KANADEVIA qui a pris fin à l'amiable faisant suite aux travaux de remplacement du traitement des fumées. Nous avons un contentieux qui portait sur 5 millions d'euros et nous avons trouvé un accord gagnant-gagnant en début de cette année.

Je citerai également la sortie de nos amis de Rumilly Terre de Savoie qui s'est soldée par un accord gagnant-gagnant. L'acquisition de terrains que nous avons réalisée et qui permettent d'envisager l'avenir avec sérénité pour d'éventuels travaux supplémentaires.

Ce qui fait de ce mandat, un mandat plein, réussi avec un bilan extrêmement positif et qui place le SIVALOR dans le haut du panier au niveau des syndicats de traitement et de valorisation de déchets. Si on veut atteindre et continuer de tendre vers l'excellence, il faudra encore améliorer notre performance énergétique. On sait que l'on peut capter des énergies « basses calories » destinées à des serres ou en aquaculture. On peut aussi envisager la production d'énergies pour l'industrie. Il faudra aussi améliorer notre qualité de tri, puisqu'au-delà des coûts importants pour les collectivités, il y a aussi la mise en danger sur nos installations et des agents que ce soit dans les centres de tri et à l'UVE, notamment du fait des batteries au lithium.

Vous voyez un programme chargé. Je pense que ce qui est important, c'est de continuer ce que nous avons fait sur ce dernier mandat, donc travailler en pleine ouverture, et concertation avec les EPCI adhérents notamment sur une transparence totale, sur l'écoute de ces attentes. Cela a été très apprécié sur le dernier mandat.

Il est temps de céder ma place de président, avec évidemment une pointe de nostalgie. J'ai fait trois mandats au SIVALOR, quatre dans différentes collectivités donc il est temps de tourner la page. Elle n'est pas facile à tourner, mais je sais que cela va bien se passer. Je vous souhaite très sincèrement à toutes et à tous, une excellente installation. Un mandat qui sera sans doute très rempli et très prolifique et qui sera en tout cas, j'en suis certain, une réussite pour vous et pour le SIVALOR. Je vous remercie de votre attention. »

Le président sortant, Monsieur Serge RONZON cède la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Michel CHANEL, délégué titulaire, représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

Le doyen de séance, Monsieur Michel CHANEL, procède à l'appel des 44 nouveaux délégués titulaires, ainsi que leurs suppléants éventuels.

18h57 : Arrivée de Madame Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI (pendant l'appel).

Le doyen de séance, Monsieur Michel CHANEL, déclare l'installation des délégués dans leur fonction.

Il propose de désigner comme secrétaire de séance, le benjamin de l'assemblée. Il s'agit de Monsieur François CAMPAGNE, délégué titulaire, représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. Ce dernier accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le doyen de séance, Monsieur Michel CHANEL, propose de désigner deux assesseurs pour le comptage des votes. Il s'agit des deux benjamins suivants, qui sont Monsieur Alexandre CHUARD, délégué titulaire, représentant la Communauté de Communes du Pays Rochois et Monsieur Steven ROUAULT, délégué titulaire, représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. Le doyen de séance les invite à prendre place à la tribune.

Monsieur Alexandre CHUARD et Monsieur Steven ROUAULT acceptent de remplir leurs fonctions d'assesseurs.

Le doyen de séance, Monsieur Michel CHANEL, précise que, par transposition de ce qui est prévu pour les maires à l'article L.2122-7 du CGCT, sur renvoi de l'article L.5211-2, l'élection du Président se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen de séance, Monsieur Michel CHANEL, explique qu'il va demander s'il y a des délégués qui veulent se déclarer en tant que candidat pour la présidence du SIVALOR. Il rappelle qu'il n'y aura pas de débat entre les candidats mais qu'ils pourront présenter leur candidature selon un ordre de passage suite à un tirage au sort.

Le doyen de séance, Monsieur Michel CHANEL, demande s'il y a des candidats.

Monsieur Jean-Luc SOULAT et Monsieur Christophe CROS émettent un "oui".

Madame Aglaë PETIT, Directrice Générale des services, fait tirer au sort l'un des deux papiers à Madame Rosanna DULLAART afin de savoir l'ordre de passage pour la présentation des candidatures.

Monsieur Christophe CROS, passe en premier. Il prend place à la tribune et prononce son discours de candidature :

*"Bonjour à vous tous et toutes,
Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence. Le discours que j'ai préparé portera bien évidemment sur ma candidature à la présidence du SIVALOR mais également sur moi, mon parcours de vie afin que vous puissiez mieux me connaître.*

Le traitement des déchets ménagers demeure une préoccupation majeure pour les élus locaux, au cœur des enjeux environnementaux, économiques et de qualité de vie.

Sur notre territoire la prévention, la sensibilisation, le transfert et le traitement des déchets, qu'il s'agisse de compostage, de recyclage ou de valorisation énergétique, relèvent de la responsabilité du SIVALOR.

Ce Syndicat regroupe aujourd'hui 9 intercommunalités comptant 146 communes et environ 430 000 habitants :

- 3 communautés d'agglomération : Haut Bugey Agglo, Pays de Gex Agglo, Annemasse Agglo

- 6 communautés de communes : Usses et Rhône, le Genevois, le Pays Rochois, Arve et Salève, la Vallée Verte, et Terre Valserhône l'Interco, TVI, qui vous accueille aujourd'hui.

C'est sur ce territoire que se trouvent le siège du SIVALOR ainsi que son équipement majeur, l'Unité de Valorisation Energétique.

Je souhaite ici saluer le travail accompli ces 6 dernières années par Serge RONZON, ancien vice-Président de TVI délégué à la gestion des déchets, qui a présidé notre Syndicat avec engagement et constance, contribuant à renforcer notre outil collectif.

Mais suite aux dernières élections municipales, c'est sans lui qu'une nouvelle étape s'ouvre, qu'une nouvelle gouvernance doit se mettre en place, ayant l'opportunité de poursuivre une dynamique engagée, tout en l'adaptant aux défis à venir.

Après 5 mandats effectués par 2 Présidents haut-savoyards, Fernand DOUCET de 1990 à 2008, et François PYTHON de 2008 à 2020, dont l'œuvre doit être saluée, il apparaît naturel et cohérent que cette responsabilité puisse aujourd'hui être conservée pour un deuxième mandat par un élu valserhônais.

En effet la présence du siège et de l'usine du SIVALOR sur cette ville constitue à la fois une chance et une responsabilité :

- Une chance avec des atouts comme les emplois ou le réseau de chaleur ;
- Mais aussi une responsabilité énorme vis-à-vis des impacts sur la vie locale, qu'il s'agisse des flux de circulation, notamment de poids lourds, ou des enjeux environnementaux, notamment en matière de rejets atmosphériques.

C'est dans cet esprit de proximité et de responsabilité que s'inscrit la candidature que je vous présente, candidature soutenue par les 2 conseillers départementaux de l'Ain que sont Anne-Laure OLLIET, Maire de Valserhône, et Guy LARMANJAT, Président de Terre Valserhône l'Interco.

Je m'appelle Christophe Cros, j'ai 53 ans.

En tant qu'ancien chef d'entreprise dans le bâtiment, et aujourd'hui responsable technique d'une commune haut-savoyarde juste de l'autre côté du Rhône, j'ai acquis une culture d'exigence et de rigueur dans la conduite de projets et le suivi de prestataires.

A ce titre je saurai être l'interlocuteur exigeant des entreprises qui travaillent et travailleront pour le SIVALOR, à commencer par celle qui exploite pour notre compte l'Unité de Valorisation Energétique, où sont traitées annuellement 120 à 130 000 tonnes de déchets.

Je veillerai au respect des engagements pris dans le cadre du nouveau contrat qui vient d'être signé, notamment en matière d'optimisation des performances environnementales et énergétiques.

En tant que Maire-adjoint de Valserhône en charge du patrimoine bâti, je porte un intérêt particulier au développement du réseau de chaleur alimenté par notre usine, en liaison avec la société Dalkia et la SEM LEA.

Ce projet structurant, soutenu par un investissement du SIVALOR de plus de 6 millions d'euros pour adapter son usine, doit aboutir à la fin de cette année. Il représente une réponse concrète aux défis énergétiques et climatiques d'aujourd'hui et de demain.

Je serai attentif à son bon déploiement, à son efficacité pour les usagers, et à ses perspectives d'extension.

En tant que citoyen engagé dans la transition écologique, je poursuivrai voire amplifierai les projets permettant :

- D'augmenter la production d'énergie renouvelable ;
- De réduire la consommation de nos équipements ;
- De développer les infrastructures en matière de panneaux photovoltaïques, d'ombrières solaires, de bornes de recharge électrique.

Le SIVALOR continuera par ailleurs à jouer un rôle structurant à une échelle élargie, notamment en pilotant, parce que le plus gros client avec plus de 20 000 tonnes annuelles à traiter, le groupement de commandes pour le tri des papiers et emballages, hors verre, pour toute la Haute-Savoie plus la partie aindinoise du SIVALOR.

En tant que vice-Président de mon intercommunalité en charge des déchets, je tiens au renforcement du lien entre le SIVALOR et ses adhérents.

L'implication du Président du SIVALOR dans la gouvernance de sa propre intercommunalité me paraît une condition essentielle à la confiance qu'il doit inspirer, ainsi qu'à l'efficacité de notre action, reposant sur une coopération que je souhaite étroite et constante, mais également équilibrée entre tous les territoires, qu'ils soient haut-savoyards ou aindinois.

En tant que contribuable, je souhaite que nos EPCI puissent maîtriser l'évolution de leur taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères, impactée entre autres par la tarification des prestations du SIVALOR.

Sur ce point je souhaite que la sagesse, en responsabilité, soit de mise, et j'espère même que, comme par le passé, une politique de redistribution pourra être menée au bénéfice des collectivités les plus vertueuses.

En tant que mari d'une professeure des écoles et père de 3 enfants désormais grands, je mesure l'importance de la sensibilisation, notamment en direction des plus jeunes, mais il nous faudra également réussir à s'adresser :

- D'une part aux générations moins jeunes et moins captives, pour les garder motivés sur la prévention, le tri, le recyclage ;
- D'autre part aux publics difficiles ou les plus éloignés de ces préoccupations.

En tant qu'habitant du quartier d'Arlod, à quelques centaines de mètres de notre site, je bénéficie d'une proximité me permettant d'assurer un suivi régulier et concret du fonctionnement du Syndicat, en lien étroit avec les équipes, que je tiens à saluer.

Ayant désormais réduit mon activité professionnelle à un mi-temps, je serai d'autant plus disponible au profit du SIVALOR.

Je sais aussi pouvoir m'appuyer sur l'expérience et l'expertise de mes collègues nouveaux élus délégués de TVI mais anciens Cadres de la maison : Clémence ILMAN, déléguée titulaire, ancienne technicienne territoriale au sein du Syndicat, et Alain DE BARROS, délégué suppléant, désormais 1^{er} Adjoint de Valserhône et vice-Président de TVI, qui fut Directeur Général des Services de notre Syndicat durant 23 ans jusqu'à sa retraite fin 2021.

Enfin, je vous propose une gouvernance collective et équilibrée, dans la continuité de ce qui a fait ses preuves, associant tous les EPCI au Bureau Syndical, avec 6 Vice-Présidents délégués,

responsables des commissions thématiques existantes, en matière de Valorisation Energétique, Transfert, Tri, Transition Ecologique, Finances, et Communication-Animation.

Nos 3 communautés d'agglomération auraient chacune une vice-présidence, d'autant plus qu'elles ont délégué à notre assemblée des représentants déjà expérimentés au SIVALOR. Les 3 autres vice-présidences seraient attribuées aux EPCI ayant annoncé soutenir ma candidature, notamment lors de la récente rencontre ouverte à tous, organisée par TVI.

Pour terminer je serais profondément honoré de pouvoir m'inscrire dans les pas des Présidents qui ont marqué l'histoire du SIDEFAGE, devenu SIVALOR, et de porter avec vous une ambition renouvelée pour notre service public des déchets.

C'est pourquoi je sollicite aujourd'hui votre confiance.
Merci. »

Monsieur Jean-Luc SOULAT, passe en second. Il prend place à la tribune et prononce son discours de candidature.

" Mesdames, Messieurs, chers collègues élus et délégués au SIVALOR, je suis très heureux de vous rencontrer ce soir.

Je voudrais aussi saluer les personnalités présentes dans le public. En particulier, Madame le maire de Valserhône et Monsieur le président de Terre Valserhône d'Interco.

Bienvenue à tous dans cet amphithéâtre Fernand Doucet. Avec un taux de renouvellement de 75 %, je vois beaucoup de nouveaux visages : soyez les bienvenus au SIVALOR. Même si son nom date de 2022, notre syndicat existe depuis 1990, et notre usine de valorisation énergétique fêtera ses 30 ans en 2028.

C'est avec respect pour cette histoire et pour ceux qui l'ont écrite que je me présente devant vous pour briguer la présidence de ce syndicat.

Les déchets ménagers, c'est la face cachée de notre société de consommation. On peut faire confiance à la société de consommation pour toujours inventer des produits et donc des emballages que nous devons traiter par la suite. Et si les maires sont les élus préférés des Français. Ça tombe bien, je suis maire. Ça me fait plaisir – j'ose le croire - ils sont aussi ceux que l'on interpelle le plus... surtout sur ce sujet, les déchets ! La notion de « d'élus à portée d'engueulade » prend tout son sens.

Notre mission ? Trouver la réponse la plus satisfaisante pour nos habitants, en respectant l'équation, en équilibrant prélèvement fiscal, la réglementation, les volontés communales, les exigences, des recettes propres fluctuantes avec la vente des matériaux. Ce n'est pas forcément en fin d'année qu'on saura combien ça vaudra, il faut faire un budget et il y a des exigences citoyennes.

Je connais bien ces enjeux : 25 ans d'expérience comme élu communal, j'ai été élu en 2001, je suis tombé dans le tonneau de l'engagement public un peu par hasard car on cherchait quelqu'un pour compléter sa liste et on m'a dit « est-ce que cela te plairait ? - Eh bien oui, pourquoi pas ». « Tu verras il n'y aura pas beaucoup de réunions »... On l'a tous déjà entendue cette phrase.

Je suis devenu maire de Lucinges, 1 800 habitants à l'Agglomération d'Annemasse depuis 2014. J'ai donc exercé deux mandats de maire et les électeurs ont bien voulu me reconduire à cette responsabilité alors qu'il y avait deux autres listes en face. J'en suis très honoré. L'élection a été conclue dès le premier tour. Puis vice-président « déchets » d'Annemasse Agglo de 2014 à 2026, je connais bien cette réalité, les longues discussions sur les déchets au sein du bureau communautaire et au sein du conseil communautaire. J'ai choisi de ne plus siéger ni solliciter de délégation cette année, mais mon engagement pour la gestion des déchets, lui, reste entier.

Le SIVALOR va devoir faire face à de nombreux enjeux, défis. La réglementation, de plus en plus stricte sur la gestion des déchets et la captation de CO₂. Il faudra améliorer la qualité du tri car trop de recyclables finissent encore à l'incinérateur et on sait que l'on pourra être noté/classé en fonction de la qualité de la caractérisation de nos déchets donc nous avons tous intérêt à nous améliorer sur ce point.

L'usine et son environnement : une optimisation énergétique, on développe un réseau de chaleur donc c'est très bien d'un point de vue. Le réseau de chaleur va encore se développer et le syndicat va fournir la chaleur et la distribuer. Une autre action forte sur la gestion de l'eau, l'eau du Rhône qui coule à proximité. Nous avons besoin d'eau pour refroidir notre système et on rejette cette eau plus chaude. Nous devons aussi travailler sur ce sujet pour supprimer cette dépendance à la température de l'eau du Rhône. Car on aura certains moments de sécheresse et on s'approchera des températures limites réglementées. Notre usine est pionnière, Monsieur Serge RONZON l'a dit tout à l'heure c'est une usine l'une des plus propres de l'Europe. Nous devons rester exemplaire afin de conserver le meilleur outil environnemental et la meilleure technique disponible, et rester sur ce fil conducteur d'amélioration de notre environnement.

Le SIVALOR, c'est aussi un territoire très vaste comportant plusieurs quais de transfert dans l'Ain et en Haute Savoie. Chaque maillon compte.

Le SIVALOR est également le chef de file du groupement de commandes du centre de tri. En tant que chef de file, on doit assumer son leadership, toujours être innovant et assumer notre rôle.

Pour relever ces défis, je m'appuie sur une expérience significative d'élus local depuis 25 ans. A titre personnel, je peux vous dire que je suis marié et que j'ai deux enfants adultes maintenant.

J'ai une expérience en tant que maire d'une commune de 1 800 habitants, et je suis donc habitué à présider une assemblée communale. Je suis transparent et impliqué dans les décisions. Je connais tout ça.

J'ai la connaissance très fine de la gestion des déchets au niveau intercommunal et au SIVALOR. Les élus d'Annemasse Agglo ici présents peuvent témoigner de mon implication et de mon engagement. Il fut total sur les mandats précédents. J'ai aussi fait avancer des projets très engageants en lien avec l'agriculture. J'ai une connaissance très fine de notre Syndicat car j'ai été vice-président pendant 6 ans, pleinement associé aux décisions tout le long de ce mandat. Je remercie Serge RONZON d'avoir été ouvert, d'être complètement transparent pour faire face à tous ces défis. J'ai suivi la passation du marché de l'UVE qui prendra effet au 1^{er} septembre 2027. J'ai suivi toutes ces étapes avec les négociations faites en deux fois, donc ça doit faire 18h ou 24h d'auditions en tout.

Je dispose d'une très grande disponibilité pour assumer la fonction de président. Je ne suis plus en activité professionnelle. C'est un euphémisme de dire que je suis à la retraite. Je précise que je n'exercerai que ce seul mandat, si vous me le confiez en plus du mandat de maire. Être Président ce n'est pas seulement ici à Bellegarde mais c'est aussi dans vos territoires. La fonction de Président demande aussi de la présence et de la représentation dans les organismes extérieurs et ils sont nombreux. Et j'aurai la disponibilité pour assumer ces déplacements. Nous avons besoin de savoir ce qui se passe au niveau d'AMORCE, Pollutec, le congrès des maires, les différents salons, etc. pour être informés de ce qui se passe.

Mes atouts :

Une équipe technique, d'agents compétents et engagés que je salue. Comme je le dis souvent, « les élus décident, mais sans les techniciens, ils ne feraient que parler ». Il faut bien exécuter les décisions. C'est aussi parce que le quotidien fonctionne très bien que les élus peuvent se charger d'imaginer des projets.

Le syndicat, c'est aussi une santé financière solide. J'ai été vice-président aux finances et j'ai hérité d'une situation financière solide. Tout est bien aligné, c'est important.

Des élus unis : notre détermination collective est notre force. Sous l'impulsion de Serge RONZON, une gouvernance plus collégiale, plus transparente a vu le jour ces six dernières années et elle sera conservée.

Mes engagements, si vous me choisissez :

Le domaine de l'environnement : j'ai toujours eu cette passion de l'environnement sans doctrine. Toujours vers un mieux-disant, pour nos habitants et les générations futures.

Un rôle clair : je ne serai pas un « super directeur ». À chacun son métier : les techniciens ont leur expertise et leurs compétences ; les élus leur légitimité. En 2001, j'ai fait une formation en tant que nouveaux élus, on m'a dit si vous ne voulez pas que les techniciens fassent le boulot des élus, il faut commencer par ne pas faire le leur. Chacun a sa place.

Une écoute attentive : des territoires, des vice-présidents « déchets », et de vous tous. Je me rendrai régulièrement dans vos collectivités à votre invitation pour vous présenter notre rapport d'activité ou tout autre sujet. J'insiste sur le fait d'aller directement vous voir dans vos territoires, c'est important.

Une gouvernance collégiale, avec une représentation équitable de chaque EPCI. Au sein du bureau syndical, je composerai la nomination de neuf vice-présidents pour que chaque interco soit présente au sein de celui-ci. Ces engagements valent pour les vice-présidents qui m'accompagneront et qui font acte de candidature et sont en phase avec mes propos.

Une grande disponibilité : n'étant plus en activité professionnelle, je n'aurai qu'un seul mandat en plus de celui de maire. Présence et représentation, y compris à l'extérieur, seront mes priorités.

Selon un proverbe africain, « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Je compte sur votre confiance pour écrire ensemble la prochaine page de l'histoire du SIVALOR. Merci de votre attention et de votre soutien. »

Le doyen de séance, Monsieur Michel CHANEL, reprend la parole en indiquant que l'on va procéder à l'élection du président. Il précise qu'il y a une urne au niveau de la tribune et deux isolements vers l'entrée de l'amphithéâtre.

Il va appeler deux par deux les élus dans l'ordre alphabétique afin de voter en indiquant le nom et prénom. Carine Norais, assistante va donner une enveloppe et un papier pour que les élus puissent indiquer leur choix. Ceux qui ont une procuration vont recevoir deux papiers vierges et deux enveloppes.

Monsieur Michel CHANEL, doyen de séance, procède à l'appel par ordre alphabétique.

I. ELECTION DU PRESIDENT

Délibération n°26C11 présentée par Monsieur Michel CHANEL, Doyen de séance

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 04 juin, les membres du Comité Syndical, élus par les assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) membres du Syndicat, se sont réunis au siège du SIVALOR à Valserhône, sur convocation qui leur a été adressée par le Président sortant, Monsieur Serge RONZON, conformément aux dispositions du CGCT applicable en la matière.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Michel CHANEL, en qualité de doyen d'âge de la nouvelle assemblée, qui, après l'appel nominal, a déclaré installés dans leurs fonctions les 44 délégués titulaires ainsi que leurs suppléants éventuels.

Monsieur Michel CHANEL, représentant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, et doyen d'âge de la nouvelle assemblée préside la suite de la séance en vue de l'élection du Président.

Monsieur François CAMPAGNE, benjamin de l'assemblée, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur Michel CHANEL, précise que, par transposition de ce qui est prévu pour les maires à l'article L.2122-7 du CGCT, sur renvoi de l'article L.5211-2, l'élection du Président se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

ELECTION DU PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Luc SOULAT : 25 voix

Monsieur Christophe CROS : 18 voix

Monsieur Jean-Luc SOULAT ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, est proclamé Président et est immédiatement installé.

Le Président, Monsieur Jean-Luc SOULAT, prend la parole.

« Je vous remercie de votre confiance. Je suis très honoré. Quand on reçoit cette confiance, c'est un moment émouvant. On a toujours une pensée pour quelqu'un qui nous est cher. Je tiens à saluer mon concurrent du jour, Monsieur Christophe CROS qui a eu un geste reconnaissant et je lui en remercie pour sa sportivité. Je suis Président maintenant, donc l'élection est derrière nous. Je remercie également le doyen d'âge, Michel CHANEL.

Je voudrais saluer mon ami, Serge RONZON, qui a mené la barre pendant six années, parfois avec des « coups de tabac ». Bravo et je tiens à ce qu'on l'applaudisse.

Je salue également notre ancienne vice-présidente à la communication et à la sensibilisation qui m'a fait l'amitié d'être présente, je l'en remercie. »

II. RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE POUR L'ELECTION DES VICES-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Délibération n°26C12 présentée par le Président, Monsieur Jean-Luc SOULAT.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10, L. 2122-7, et L. 2122-7-1,

Vu le règlement intérieur approuvé par délibération n° 2047 du Comité syndical du SIDEFAGE en date du 10 décembre 2020, et notamment son article 38 relatif aux modalités de vote,

Considérant que l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau doit avoir lieu au scrutin secret uninominal ;

Considérant que le recours au vote électronique anonyme pour l'élection des vice-présidents et des membres du Bureau permet de moderniser, de fluidifier et de sécuriser les opérations de vote tout en garantissant le respect des principes fondamentaux du droit électoral, notamment la confidentialité, la sincérité et le secret du scrutin ;

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'oppose au recours au vote électronique pour les élections internes des assemblées délibérantes, sous réserve du respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales tels que le secret du vote et la sincérité du scrutin, ainsi que l'a rappelé la réponse ministérielle à la question écrite n°11951 publiée au Journal officiel du Sénat du 9 janvier 2020 ;

Considérant que la rédaction actuelle de l'article 38 précité du règlement intérieur du SIVALOR, ne prévoit aucun formalisme matériel particulier applicable aux scrutins secrets et ne fait pas obstacle au recours à un dispositif électronique ;

Considérant ainsi que dans un souci de transparence, de clarté et de bonne organisation des opérations électorales de la présente séance d'installation, il apparaît opportun de recueillir l'accord préalable du Comité syndical sur le recours au vote électronique pour les scrutins à venir ;

Considérant que le dispositif technique de vote électronique retenu pour la présente séance répond aux principes fondamentaux commandant les opérations électorales, notamment l'anonymat et l'unicité du vote, la confidentialité, le secret et la sincérité du scrutin ;

Il est donc demandé au Comité syndical d'approuver le recours au vote électronique pour les élections des vice-présidents et des autres membres du Bureau syndical organisées au cours de la présente séance d'installation, le dispositif technique retenu garantissant l'anonymat et l'unicité du vote, la confidentialité, le secret et la sincérité du scrutin.

Le technicien prend la parole pour expliquer les modalités pratiques du recours au vote électronique.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le recours au vote électronique pour les élections des vice-présidents et des autres membres du Bureau syndical organisées au cours de la présente séance d'installation, le dispositif technique retenu garantissant l'anonymat et l'unicité du vote, la confidentialité, le secret et la sincérité du scrutin.

III. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Délibération n°26C13 présentée par le Président, Monsieur Jean-Luc SOULAT.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu les statuts du SIVALOR,

Vu la délibération n°26C11 du Comité syndical en date du 04 juin 2026 portant élection du Président du SIVALOR ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Dans cette hypothèse, le nombre maximum de vice-présidents du SIVALOR s'élèverait à neuf ;

Considérant que l'organe délibérant peut toutefois, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéa de l'article L.5211-10 cité ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans cette hypothèse, l'effectif du comité syndical du SIVALOR étant fixé à quarante-quatre élus, le nombre maximum de vice-présidents s'élèverait à treize ;

En conséquence, Monsieur le Président demande de bien vouloir fixer à 9 le nombre de vice-présidents pour que chaque EPCI puisse être représenté.

Le Président Jean-Luc SOULAT informe que la Communauté de Communes de la Vallée Verte, ici présente, ne souhaite pas être représentée au niveau des vice-présidents.

Le Comité syndical fixe à l'unanimité à 9 le nombre de vice-présidents.

IV. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Délibération n°26C14 présentée par le Président, Monsieur Jean-Luc SOULAT.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu les statuts du SIVALOR,

Vu la délibération n°26C11 du Comité syndical en date du 04 juin 2026 portant élection du Président du SIVALOR ;

Vu la délibération n°26C13 du Comité syndical en date du 04 juin 2026, fixant à 9 le nombre de vice-présidents ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des Vice-présidents du SIVALOR,

Considérant que les Vice-présidents doivent être élus, successivement au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue ; que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

PREMIER VICE-PRESIDENT

Le Président, Jean-Luc SOULAT, propose Madame Sophie REBOUL SALZE en tant que première vice-présidente. Ainsi, il demande s'il y a d'autre candidature.

Monsieur Christophe CROS se présente.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Madame Sophie REBOUL SALZE : 24 voix.

Monsieur Christophe CROS : 17 voix.

Monsieur Hervé BOSSON : 1 voix.

Madame Sophie REBOUL SALZE ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamée 1^{ère} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Le Président, Jean-Luc SOULAT, propose Monsieur Laurent MIVELLE en tant que deuxième vice-président. Ainsi, il demande s'il y a d'autre candidature.

Monsieur Christophe CROS se présente.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Monsieur Laurent MIVELLE : 29 voix.

Monsieur Christophe CROS : 14 voix.

Monsieur Laurent MIVELLE ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamé 2^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

TROISIEME VICE-PRESIDENT

Le Président, Jean-Luc SOULAT, propose Monsieur Laurent COMTET en tant que troisième vice-président. Ainsi, il demande s'il y a d'autre candidature.

Monsieur Christophe CROS se présente.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Monsieur Laurent COMTET : 32 voix.

Monsieur Christophe CROS : 11 voix.

Monsieur Laurent COMTET ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamé 3^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Le Président, Jean-Luc SOULAT, propose Monsieur Rodolphe ARNOULD en tant que quatrième vice-président. Ainsi, il demande s'il y a d'autre candidature.

Monsieur Christophe CROS se présente.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Monsieur Rodolphe ARNOULD : 32 voix.

Monsieur Christophe CROS : 11 voix.

Monsieur Rodolphe ARNOULD ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamé 4^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Le Président, Jean-Luc SOULAT, propose Monsieur Christophe CROS en tant que cinquième vice-président. Ainsi, il demande s'il y a d'autre candidature.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

Monsieur Christophe CROS : 39 voix.

Madame Isabelle ROSSAT-MIGNOD : 1 voix.

Monsieur Christophe CROS ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamé 5^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

SIXIEME VICE-PRESIDENT

Le Président, Jean-Luc SOULAT, propose Monsieur Alexandre CHUARD en tant que sixième vice-président. Ainsi, il demande s'il y a d'autre candidature.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

A obtenu :

Monsieur Alexandre CHUARD : 37 voix.

Monsieur Alexandre CHUARD ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamé 6^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Le Président, Jean-Luc SOULAT, propose Monsieur Pierre-Alain REY en tant que septième vice-président. Ainsi, il demande s'il y a d'autre candidature.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

Monsieur Pierre-Alain REY : 39 voix.

Monsieur Caroline BILLOT : 1 voix.

Monsieur Pierre-Alain REY ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamé 7^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

HUITIEME VICE-PRESIDENT

Le Président, Jean-Luc SOULAT, propose Monsieur Michel CHANEL en tant que huitième vice-président. Ainsi, il demande s'il y a d'autre candidature.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 43
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

Monsieur Michel CHANEL : 39 voix.

Madame Véronique DEDOUX : 1 voix.

Monsieur Michel CHANEL ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamé 8^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Le Président, Jean-Luc SOULAT, propose Madame Rosanna DULLAART en tant que neuvième vice-présidente. Ainsi, il demande s'il y a d'autre candidature.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Madame Rosanna DULLAART : 37 voix.

Madame Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI : 1 voix.

Monsieur Nicolas ORSIER : 1 voix.

Madame Rosanna DULLAART ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamée 9^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

Le Comité syndical proclame :

MME. Sophie REBOUL SALZE, 1^{ère} Vice-présidente et a été immédiatement installée ;

M. Laurent MIVELLE, 2^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé ;

M. Laurent COMTET, 3^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé ;

M. Rodolphe ARNOULD, 4^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé ;

M. Christophe CROS, 5^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé ;

M. Alexandre CHUARD, 6^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé ;

M. Pierre-Alain REY, 7^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé ;

M. Michel CHANEL, 8^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé ;

MME. Rosanna DULLAART, 9^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée ;

Le Président Jean-Luc SOULAT informe qu'une autre délibération était prévue à l'ordre du jour de la séance convoquée par le Président sortant, pour la fixation du nombre et l'élection des autres membres du bureau. Il propose à l'assemblée de s'arrêter à neuf vice-présidents pour la composition de celui-ci. Le Bureau syndical est donc exclusivement composé du Président et des neuf Vice-présidents.

V. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Président, Jean-Luc SOULAT informe que cette charte a été distribuée et mise dans les sacs de bienvenue des nouveaux élus. Il procède à sa lecture :

L'Article L.1111-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans sa version en vigueur depuis le 24 décembre 2026, issue de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 – art 9 :

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

L'Article L.1111-14 du CGCT dans sa version en vigueur depuis le 24 décembre 2025, issue de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 – art 9 :

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

VI. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Le Comité syndical approuve, avec quatre abstentions, le procès-verbal de la séance du 12 février 2026.

VII. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Il est porté à la connaissance du Comité syndical l'ensemble des délibérations et actes signés depuis la séance du 12 février 2026, en vertu des délégations de fonction du Comité syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération n°20C27 du Comité en date du 24 septembre 2020 (sous l'ancienne mandature). Voir le document joint avec la convocation.

Le Président Jean-Luc SOULAT clôture la séance. Il remercie l'assemblée pour son attention et informe qu'une projection du film de présentation du SIVALOR va être lancée. Celui-ci reprend les informations sur son périmètre, ses compétences et ses actions.

La séance est levée à 20h32.
Fait à Valserhône, le 04 juin 2026.

Le Président,
Jean-Luc SOULAT

Le Secrétaire de séance,
François CAMPAGNE



François Campagne